

**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**

ID document: B72266 Version AC

Date de révision année/mois/jour 2022/03/11

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/11/29

**Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** MicroScan MH BROTH with 3 % LHB**Référence** B1015-25**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation du produit** Réservé aux dosages diagnostiques in vitro. Voir la documentation du produit pour plus de détails.

Cette fiche technique santé-sécurité est fournie à titre informatif uniquement, et non en vertu d'une obligation réglementaire

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**Beckman Coulter, Inc.  
250 S. Kraemer Blvd  
Brea, CA 92821, U.S.A.  
Tel: 800-854-3633**Adresse du représentant européen**Beckman Coulter Ireland Inc.  
Lismeehan, O'Callaghan's Mills,  
Co. Clare, Ireland  
Tel: +(353) (0) 65 683 1100**Adresse électronique**

SDSNT@beckman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Numéro de téléphone (24h)** Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec États-Unis 800-424-9300, international (001) 703-527-3887**Distributeur et Nº de tél. des urgences**Voir la liste ci-jointe des distributeurs locaux, ID: [472050](#), et des numéros de téléphone des urgences.**Section 2 Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Description du produit** Mélange

Rouge; Clair; Liquide; inodore

**Classification selon le règlement CE 1272/2008****(CLP/GHS)**

Non classifié comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

**Classification d'après les règlements US-OSHA (HCS 29 CFR 1910.1200) et UN SGH**

Non classé comme dangereux selon les normes US-OSHA HCS 2012 et UN GHS

**2.2 Éléments d'étiquetage****Selon les règlements CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et UN SGH**

Produits non classés comme dangereux d'après le règlement CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et SGH

## Section 2 Identification des dangers (Suite)

### 2.3 Autres dangers

Ce produit contient des matières d'origine animale. Les directives générales de sécurité doivent être observées lors de la manipulation de ce produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

*Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.*

## Section 3 Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Ingédients dangereux:

Aucun

## Section 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Inhalation

En cas d'inhalation du produit, conduire la personne exposée à l'air frais. Si la personne exposée ne respire pas, un personnel qualifié doit commencer à pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

#### Contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer délicatement les yeux à l'eau par précaution.

#### Contact cutané

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau par précaution.

#### Ingestion

En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche à l'eau. En cas d'irritation ou de gêne, consulter immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme ou effet indésirable n'a été identifié.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin ou traitement médical particulier requis.

## Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO2), un produit chimique sec, un pulvérisateur d'eau ou de la mousse.

En cas de grand incendie, utiliser un moyen d'extinction adéquat.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers d'explosion et d'incendie particuliers

Aucun danger particulier n'a été déterminé.

#### Produits de combustion dangereux

Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit (une solution aqueuse).

## Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie (Suite)

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection** Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome lorsque les incendies sont d'origine chimique.

### 5.4 Informations complémentaires

Aucune information complémentaire n'est disponible.

## Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Ce produit contient des matières d'origine animale. Les directives générales de sécurité doivent être observées lors des procédures de nettoyage. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le produit renversé pour éviter qu'il n'atteigne les zones avoisinantes.

Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Procédures en cas de renversement et de fuite** Par précaution, traiter le produit renversé avec une solution d'eau de javel au 1:10. Absorber le liquide et le placer dans un récipient adéquat pour recevoir ce déchet. Éviter de générer des aérosols lors du nettoyage. Evacuer selon les réglementations locales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

## Section 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce produit doit être manipulé comme étant capable de transmettre des maladies infectieuses. Suivre les précautions universelles lors de l'utilisation de ce produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver entre 2 °C et 8 °C, comme indiqué sur l'étiquette du produit.

Afin de maintenir la qualité du produit, conserver celui-ci conformément aux instructions contenues dans la documentation du produit.

Conserver à l'écart des produits acides, basiques et oxydants puissants, ainsi que des matériaux incompatibles (section 10).

### 7.3 Utilisations finales particulières

Aucune information complémentaire n'est disponible.

## Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

**US OSHA**

Non établie

**ACGIH**

Non établie

**DFG MAK**

Non établie

# FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: B72266 Version AC

Date de révision année/mois/jour 2022/03/11

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/11/29

## Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (Suite)

<b>Irlande</b>	Non établie
<b>IOELVs</b>	Non établie
<b>NIOSH</b>	Non établie
<b>Japon</b>	Non établie
<b>Suède (AFS 2015:7 et amendements)</b>	Non établie
<b>8.2 Contrôles de l'exposition</b>	
<b>Systèmes d'évacuation</b>	Aucun contrôle spécial d'ingénierie n'est requis. Utiliser un bon système de ventilation générale.
<b>Protection des yeux</b>	Pour éviter tout contact oculaire, porter des lunettes de protection. Référence : U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Norme européenne EN166 ou normes gouvernementales de rigueur.
<b>Protection de la peau</b>	Porter une tenue de protection et des gants imperméables, le cas échéant.
<b>Protection respiratoire</b>	Dans des conditions normales, l'utilisation de ce produit ne requiert pas de protection respiratoire.

## Section 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat physique</b>	Liquide	<b>Densité (eau = 1,0)</b>	Non déterminé(e)
<b>Couleur</b>	Rouge	<b>Solubilité</b>	
<b>Transparence</b>	Clair	<b>Eau</b>	Miscible
<b>Odeur</b>	inodore	<b>Organique</b>	Non déterminé(e)
<b>pH</b>	≈ 7.2	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non déterminé(e)
<b>Point de Congélation</b>	Non déterminé(e)	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non applicable
<b>Point d'ébullition</b>	Non déterminé(e)	<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé(e)
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable	<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé(e)	<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé(e)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable	<b>Viscosité</b>	Non déterminé(e)
<b>Limites d'inflammabilité</b>	Non applicable	<b>Propriétés explosives</b>	Non applicable
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé(e)	<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable

## Section 9 Propriétés physiques et chimiques (Suite)

<b>Seuil olfactif</b>	Non applicable
<b>9.2 Autres informations</b>	Aucune information complémentaire n'est disponible.

## Section 10 Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucune information complémentaire n'est disponible.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Le produit est stable conformément aux recommandations relatives aux conditions de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune information complémentaire n'est disponible.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Éviter d'exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil. Pour une performance du produit acceptable, conserver à l'abri d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants forts.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Aucune information complémentaire n'est disponible.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition posant des dangers significatifs sont attendus de ce produit (une solution aqueuse).

## Section 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Données toxicologiques: pour ingrédients dangereux

<b>Source d'exposition primaire</b>	Les voies d'infection communes sont l'inhalation, l'ingestion et les contacts oculaires ou cutanés. Les voies spécifiques d'infections potentielles sont: pique cutanée, contact avec une peau écorchée, contact avec les muqueuses et inhalation d'aérosols.
<b>Toxicité aiguë</b>	Non classé d'après les données disponibles.
<b>Corrosion cutanée/Irritation cutanée</b>	Non classé d'après les données disponibles.
<b>Lésion oculaires graves/Irritation oculaire</b>	Non classé d'après les données disponibles.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Non classé d'après les données disponibles.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucun ingrédient de ce produit n'est listé comme cancérogène par l'ACGIH, l'IARC, le NTP, l'OSHA ou dans la directive 1272/2008/CE.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Non classé d'après les données disponibles.

## Section 11 Informations toxicologiques (Suite)

**Toxicité pour la reproduction** Non classé d'après les données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non classé d'après les données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Non classé d'après les données disponibles.

**Danger par aspiration** Non classé d'après les données disponibles.

**Autres informations** Ce produit contient des matières d'origine animale. Les directives générales de sécurité doivent être observées lors de la manipulation de ce produit.

## Section 12 Informations écologiques

**12.1 Écotoxicité**

**Espèces d'eau douce** Aucune information disponible.

**Microtox** Aucune information disponible.

**Daphnie** Aucune information disponible.

**Algue d'eau douce** Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Non déterminé pour ce produit.

**12.3 Bioaccumulation**

Non déterminé pour ce produit.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Non déterminé pour ce produit.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**

Non déterminé pour ce produit. PBT (substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) : non applicable, vPvB (substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation) : non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune information complémentaire n'est disponible.

## Section 13 Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets de produits** Les résidus liquides et solides de produits chimiques doivent être systématiquement manipulés comme des déchets spéciaux. Ils doivent être éliminés conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Éliminer comme un déchet biologique potentiellement dangereux conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

**Élimination des emballages**

Jeter les déchets, les produits non utilisés et les emballages contaminés conformément aux réglementations en vigueur. En cas de doute sur les réglementations, s'informer auprès des autorités compétentes.

**13.2 Informations complémentaires**

Catalogue européen des déchets 18 01 07 proposé : produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06. Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en matière de traitement des déchets.

## Section 14 Informations relatives au transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR l'IMDG, le DOT américain, l'ADR et le RID européens ni le TDG canadien.

**14.1 ONU / Numéro d'identification :** Non réglementé pour le transport

**14.2 Nom d'expédition :** Non réglementé pour le transport

**14.3 Classe de danger :** Non réglementé pour le transport

**14.4 Groupe d'emballage :** Non réglementé pour le transport

**14.5 Danger pour l'environnement :** Non réglementé pour le transport

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :** Aucune

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et code IBC :** Sans objet

## Section 15 Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières relatives à la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange****Règlements américains des Etats et fédéraux****SARA 313 (Section 313, Titre III exigences de rapports)**

Aucun ingrédient listé.

**CERCLA (The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act)  
(Loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) 40 CFR 302.4**

Aucun ingrédient listé.

**California Proposition 65****Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérigène**

Aucun ingrédient listé.

**Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique au développement**

Aucun ingrédient listé.

## Section 15 Informations réglementaires (Suite)

### Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les hommes

Aucun ingrédient listé.

### Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les femmes

Aucun ingrédient listé.

#### Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) du Massachusetts

CAS N° 7439-95-4	Magnésium
CAS N° 9005-25-8	Amidon
CAS N° 7440-70-2	Calcium

#### Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de l'État du New Jersey

CAS N° 7439-95-4	Magnésium
CAS N° 7440-70-2	Calcium

#### Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de Pennsylvanie

CAS N° 7439-95-4	Magnésium
CAS N° 9005-25-8	Amidon
CAS N° 7440-70-2	Calcium

#### Règlements de l'UE

Cette fiche de données de sécurité (SDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications.

#### REACH 1907/2006 CE - Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation.

Consulter la section 3

#### Canada

Ce produit ne requiert pas d'étiquette WHMIS ou de fiche technique santé-sécurité.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

*Certains ingrédients dangereux listés en Section 15 sont en dessous des seuils limites de 0,1 % pour les cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques et 1 % pour les autres risques pour la santé devant être reportés en Section 3.*

## Section 16 Autres Informations

<b>Évaluation de la sécurité Beckman Coulter</b>	<b>Inflammabilité: 0</b> <b>Santé: 1</b> <b>Réactivité avec l'eau: 0</b> <b>Contact physique: 1</b>	<b>Code</b> 0 = Aucun 1 = Peu important 2 = Attention 3 = Grave
--	--	---

**Révisions**

Numéros de pièce mis à jour.

Section 2 mise à jour.

Section 9 mise à jour.

**Version du document et date de publication/révision**

Date de révision année/mois/jour 2022/03/11

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/11/29

ID document: B72266

Version: AC

**Abréviations et acronymes**

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - association américaine d'hygiénistes industriels travaillant pour l'État)

ADR et RID — Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et par voie ferrée

CERCLA : The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA : loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement)

CLP - Classification, Labeling and Packaging (CLP - classification, étiquetage et emballage)

DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit (DFGMAK - seuil maximal d'exposition applicable en République fédérale d'Allemagne)

GHS - Globally Harmonized System (GHS - système général harmonisé)

HCS : Hazard Communication Standard (HCS : Norme en matière de communication des informations sur les dangers)

IARC — International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)

IATA DGR — Réglementation de l'Association internationale du transport aérien relative aux matières dangereuses

ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale)

IMDG - International Maritime Dangerous Goods (IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses)

IOELVs : European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values (VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne)

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH - institut national de la santé et de la sécurité professionnelle)

NTP - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration (OSHA - direction de la sécurité et de l'hygiène au travail aux États-Unis)

PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances (PBT - substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques)

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA - loi portant sur les modifications et le renouvellement de l'autorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**

ID document: B72266 Version AC

Date de révision année/mois/jour 2022/03/11

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/11/29

**Section 16 Autres Informations (Suite)**

TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations (règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses).

UN GHS: United Nations Globally Harmonized System (SGH-ONU : Système général harmonisé de l'Organisation des Nations unies)

US DOT - United States Department of Transportation (US DOT - Département des transports des États-Unis)

WHMIS - Workplace Hazardous Material Information System (WHMIS - système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail)

vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances (vPvB - substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation)

Beckman Coulter, le logo stylisé et les marques des produits et des services Beckman Coulter mentionnées ici sont des marques ou des marques déposées de Beckman Coulter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant Beckman Coulter, Inc. local.

BIEN QUE BECKMAN COULTER, INC. CONSIDÈRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE COMME VALIDES ET EXACTES, BECKMAN COULTER, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ATTESTANT SI ELLES SONT VALIDES, EXACTES OU À JOUR. BECKMAN COULTER, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DES SUBSTANCES AUXQUELLES ELLES S'APPLIQUENT. L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES PEUT ÊTRE SOUMISE À DES LÉGISLATIONS OU RÉGLEMENTATIONS LOCALES.